



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE MARIE-GALANTE**

(population : 10 655 habitants)

**Compte administratif de 2020
et budget primitif de 2021**

(communauté en plan de redressement)

**Article L. 1612-14, al. 2, du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2021-0103

SAISINE N° 20-0039-971-L. 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,

VU, le code général des collectivités territoriales ;

VU, le code des juridictions financières ;

VU, l'arrêté n° 2021-01 du 19 janvier 2021 du président des chambres régionales et territoriales des comptes des Antilles et de la Guyane portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales des comptes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique et des chambres territoriales des comptes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU, les avis n° 2017-0144 et n° 2017-0145 de la chambre régionale des comptes en date du 21 septembre 2017 rendus sur le compte administratif de 2016 et sur le budget primitif de 2017 de la communauté des communes de Marie-Galante ;

VU, l'avis n° 2021-0034 de la chambre régionale des comptes en date 24 mars 2021 rendu sur le compte administratif de 2020 et sur le budget primitif de 2021 de la communauté des communes de Marie-Galante ;

VU, la lettre en date du 25 juin 2021, par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 de la communauté de communes de Marie-Galante, et son envoi complémentaire des budgets annexes de la communauté des communes le 26 août 2021 ;

VU, la lettre en date du 8 septembre 2021 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a invité la présidente de la communauté des communes de Marie-Galante à présenter ses observations ;

VU, les réponses apportées par la collectivité et par le comptable, ensemble les pièces du dossier ;

VU, l'arrêté n° 971-2021-04-22-00002 pris par le préfet de la Guadeloupe le 22 avril 2021 portant règlement du budget primitif de la communauté des communes de Marie-Galante ;

Après avoir entendu Mme Sabah Nora FAOUZI, premier conseiller, en son rapport ;

EMET L'AVIS SUIVANT,

Etant considéré ce qui suit,

Le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe le budget primitif de 2021 ainsi que le compte administratif de 2020 de la communauté des communes de Marie-Galante, afin qu'elle se prononce sur le caractère suffisant des mesures de redressement prises par la collectivité dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire de cette collectivité attendu pour le 31 décembre 2020 selon le terme indiqué par la chambre dans son avis n° 2017-0144 du 21 septembre 2017.

I. LA SAISINE

La saisine est signée, « pour le préfet et par délégation » par M. Sébastien CAUWEL, secrétaire général, qui a qualité pour saisir la chambre conformément à l'arrêté n° 971-2020-09-01-003 portant délégation de signature du préfet de la Guadeloupe.

Cette transmission est consécutive au plan de retour à l'équilibre budgétaire préconisé par la chambre en 2017 dans son avis n° 2017-0144, dont le terme a été fixé au 31 décembre 2020.

Selon les dispositions des 2^e et 3^e alinéas de l'article L. 1612-14 du code principal des collectivités territoriales, « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...] ».

Aux termes de l'article R. 1612-27 du code principal des collectivités territoriales « Lorsque le représentant de l'État saisit la chambre régionale des comptes, conformément à l'article L. 1612-14, il joint à sa saisine, outre le compte administratif et le compte de gestion, l'ensemble des documents budgétaires se rapportant à l'exercice intéressé et à l'exercice suivant. ».

La saisine du préfet de la Guadeloupe est, en conséquence, accueillie par la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du CGCT.

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2020

II. A. Compte administratif adopté

Information sur les dépenses de fonctionnement liées à la Covid-19 :

La collectivité n'a pas identifié de dépense spécifique pour la prise en charge des dépenses liées à la pandémie dans le cadre de son compte administratif.

II. A. 1. Budget principal

Le conseil communautaire a adopté le 21 mai 2021 le compte administratif de 2020 du budget principal avec un résultat global de clôture déficitaire de 3 318 259,82 €, composé d'un résultat positif de fonctionnement de 38 502,54 €, et d'un besoin de financement des investissements de 3 356 762,36 €, comme il suit :

Tableau n° 1 : Budget principal - Compte administratif de 2020 adopté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
Fonctionnement			
Dépenses	5 003 879,09	0,00	5 003 879,09
Recettes	6 857 082,13	0,00	6 857 082,13
Résultat de l'exercice	1 853 203,04	0,00	1 853 203,04
Résultat n-1	-1 814 700,50	0,00	-1 814 700,50
Résultat (A)	38 502,54	0,00	38 502,54
Investissement			
Dépenses	2 733 142,30	827 555,80	3 560 698,10
Recettes	2 770 351,48	1 585 623,65	4 355 975,13
Résultat de l'exercice	37 209,18	758 067,85	795 277,03
Résultat n-1	-4 152 039,39	0,00	-4 152 039,39
Résultat (B)	-4 114 830,21	0,00	-3 356 762,36
Total global de clôture (A+B)	-4 076 327,67	758 067,85	-3 318 259,82

Source : compte administratif de 2020 voté

Le résultat global de clôture est légèrement amélioré par rapport à l'exercice précédent, mais le budget principal comporte encore un important déficit issu de l'intégration du budget de l'abattoir en 2019 et de son déficit de 4 467 000 €.

II. A. 2. Budget annexe «Adduction eau potable »

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif de 2020 du budget annexe «Adduction eau potable » avec un résultat global de clôture positif de 3 005 454,03 €,

composé d'un résultat positif de fonctionnement de 350 989,86 €, et d'un résultat excédentaire d'investissement de 2 654 464,17 €, comme il suit :

Tableau n° 2 : Budget annexe « Adduction eau potable » - Compte administratif de 2020 adopté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	454 510,29	0,00	454 510,29
Recettes	805 500,15	0,00	805 500,15
Résultat de l'exercice	350 989,86	0,00	350 989,86
Résultat n-1	0,00	0,00	0,00
Résultat comptable (A)	350 989,86	0,00	350 989,86
Investissement			
Dépenses	1 163 776,08	295 924,77	1 459 700,85
Recettes	1 002 888,95	1 016 456,00	2 019 344,95
Résultat de l'exercice	-160 887,13	720 531,23	559 644,10
Résultat n-1	2 094 820,07	0,00	2 094 820,07
Résultat comptable (B)	1 933 932,94	720 531,23	2 654 464,17
Total global de clôture (A+B)	2 284 922,80	720 531,23	3 005 454,03

Source : compte administratif de 2020

Le budget de l'adduction d'eau présente un résultat positif pour ses deux sections, la section d'investissement étant abondée d'un important excédent reporté.

II. A. 3. Budget annexe « Assainissement »

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif de 2020 du budget « Assainissement » avec un résultat global de clôture déficitaire de 27 023,10 €, composé d'un résultat positif de fonctionnement de 95 649,31 €, et d'un besoin de financement des investissements de 122 672,41 €, comme il suit :

Tableau n° 3 : Budget annexe « Assainissement » - Compte administratif de 2020 adopté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	121 096,32	0,00	121 096,32
Recettes	216 745,63	0,00	216 745,63
Résultat de l'exercice	95 649,31	0,00	95 649,31
Résultat n-1	0,00	0,00	0,00
Résultat comptable (A)	95 649,31	0,00	95 649,31
Investissement			
Dépenses	332 520,53	617 105,87	949 626,40
Recettes	67 702,33	626 455,50	694 157,83
Résultat de l'exercice	-264 818,20	9 349,63	-255 468,57
Résultat n-1	132 796,16	0,00	132 796,16
Résultat comptable (B)	-132 022,04	9 349,63	-122 672,41
Total global de clôture (A+B)	-36 372,73	9 349,63	-27 023,10

Source : compte administratif de 2020

Le budget de l'assainissement se caractérise à nouveau par un faible niveau des recettes d'exploitation, qui illustre la difficile montée en charge de la perception des redevances. L'importance relative des restes à réaliser des dépenses d'investissement, le double des réalisations, traduit le retard apporté à la réalisation des équipements d'assainissement.

II. A. 4. Budget annexe « Port »

Le conseil communautaire a adopté le compte administratif de 2020 du budget « Port » avec un résultat global de clôture déficitaire de 114 581,32 €, composé d'un résultat positif de fonctionnement de 168 487,30 €, et d'un besoin de financement des investissements de 283 068,62 €, comme il suit :

Tableau n° 4 : Budget annexe « Port » – Compte administratif de 2020 adopté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	202 133,88	0,00	202 133,88
Recettes	390 174,77	0,00	390 174,77
Résultat de l'exercice	188 040,89	0,00	188 040,89
Résultat n-1	-19 553,59	0,00	-19 553,59
Résultat comptable (A)	168 487,30	0,00	168 487,30

Investissement			
Dépenses	8 056,07	403 663,11	411 719,18
Recettes	111 658,90	405 608,30	517 267,20
Résultat de l'exercice	-103 602,83	-1 945,19	105 548,02
Résultat n-1	-388 616,64	0,00	-388 616,64
Résultat comptable (B)	-285 013,81	-1 945,19	-283 068,62
Total global de clôture (A+B)	-116 526,51	-1 945,19	-114 581,32

Source : compte administratif de 2020

Le budget annexe du port connaît, comme en 2019, une hausse de ses recettes d'exploitation, celles-ci passant de 190 876 € en 2018, à 223 471 € en 2019, puis à 390 174,77 € en 2020 (taxes sur les usagers et redevances portuaires) ; à nouveau cependant, le programme d'investissement n'est pas réalisé.

II. A. 5. Concordance des résultats comptables

Les résultats de clôture figurant au compte de gestion de 2020 (compte du comptable) concordent avec ceux figurant au compte administratif de 2020 (compte de l'ordonnateur), hors restes à réaliser, pour le budget principal et les budgets annexes « Assainissement » et « Port ».

Le budget « Adduction eau potable » présente une discordance sur la répartition des dépenses d'équipement : alors que le comptable enregistre 32 329,68 € de mandats au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » et 186 923,71 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours », l'ordonnateur a porté l'ensemble de la dépense au chapitre 23, soit 219 253,39 €.

Le compte administratif devant être mis en conformité avec le compte de gestion, la rectification de l'erreur matérielle est opérée par la chambre pour la présentation des comptes au présent avis.

II. B. **Le déficit réel de 2020**

Il appartient à la chambre de vérifier les restes à réaliser pour calculer le déficit réel du compte administratif de 2020 et, en cas de corrections, d'intégrer celles-ci dans le budget de 2021 ; le législateur en effet n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

Les restes à réaliser correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du code principal des collectivités territoriales :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice ;

Les restes à réaliser votés au 31 décembre 2020 s'établissent comme il suit :

Tableau n° 5 : Restes à réaliser votés au 31 décembre 2020 (en euros)

	Dépense	Recette
Budget principal		
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	827 555,80	1 585 623,65
Budget annexe « Adduction eau potable »		
Exploitation	0,00	0,00
Investissement	295 924,77	1 016 456,00
Budget annexe « Assainissement »		
Exploitation	0,00	0,00
Investissement	617 105,87	626 455,50
Budget annexe « Port »		
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	403 663,11	405 608,30

Source : compte administratif de 2020

II. B. 1. Au budget principal

a. *Section de fonctionnement*

La communauté des communes procède désormais au rattachement des dépenses et recettes à l'exercice auquel elles se rapportent ; ainsi elle a rattaché à l'exercice 2020 les montants de 132 512,70 € en charges à caractère général et de 269 966,87 € en recettes de gestion courante. Le solde des comptes de tiers tenus par le comptable public (en recettes : solde créditeur du compte 471 ; en dépenses : solde débiteur du compte 472) doit de même être régularisé en fin d'exercice par des inscriptions en compte de recettes et en compte de dépenses.

En recettes

L'état des comptes de tiers non soldés du comptable, établi au 31 décembre 2020, comporte 137 651,61 € de recettes perçues mais non titrées, constituées des soldes créditeurs des comptes de tiers suivants : compte 47138 « *Autres* » : 133 651,57 €, compte 471411 « *Excédents à réimputer* » : 0,04 €, compte 4718 « *Recettes à classer ou à régulariser* » : 4 000 €. Ce montant de 137 651,61 € est porté en recettes à régulariser au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* ».

Deux lignes de dépenses négatives sont inscrites au compte de dépense 4728 « *Dépenses à classer ou à régulariser-Autres* », pour un montant de 323,34 €, constituant un produit à inscrire au compte 77 (prélèvements Orange de 2020 pour 96,57 € et 226,77 €).

Au total, un montant de 137 974,95 € est inscrit au chapitre 77.

En dépenses

Le compte 47218 « *Dépenses à classer ou à régulariser – autres dépenses à régulariser* » comporte un solde créditeur de 226,77 €, constitué par un prélèvement avant mandatement par la société Orange. Le solde de ce compte est donc une charge de l'exercice budgétaire de 2020, à inscrire au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », pour 226,77 €.

b. Section d'investissement

En recettes

Les restes à réaliser en recettes d'investissement au 31 décembre 2020 sont arrêtés à 143 800,26 € au chapitre 10 « *Dotations, fonds divers et réserves* » (FCTVA) et à 1 441 823,39 € au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* », dont un montant de subventions de 778 201,84 € affecté à l'opération n° 9071 « *Rénovation de l'éclairage public* ». Ces inscriptions n'appellent pas d'observations.

Le montant de 1 585 623,65 € de recettes d'investissement restant à réaliser peut-être retenu.

En dépenses

La collectivité a inscrit 827 555,80 € en dépenses d'investissement restant à réaliser, correspondant principalement aux opérations suivantes :

-62 384,24 € au titre de l'opération n° 9040 « *Zone d'activités de la Grande Anse* » ;

-37 975 € pour l'opération n° 9070 « *Route des Moulins* » ;

-669 261,53 € pour l'opération n° 9071 « *Rénovation de l'éclairage public* » ;

-6 797,53 € pour l'opération n° 9079 « *Rénovation du siège* ».

Le montant de 51 137,50 € de restes à réaliser, soit la différence entre le montant total de 827 555,80 € inscrit en reste à réaliser et le montant de 776 418,30 € correspondant aux opérations ci-dessus, n'a pas été réparti par la CCMG lors de l'adoption du compte administratif.

Un montant de reste à réaliser pour l'opération « *Acquisition d'une benne à ordures ménagères* » de 8 137,50 € doit être déduit du montant des restes à réaliser, celui-ci correspondant à un règlement effectué en 2020 à la société H3C Caraïbes.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement ainsi diminué s'établit à 819 418,30 €.

c. Total

Compte tenu de l'ensemble de ces corrections, les restes à réaliser du budget principal, au 31 décembre 2020, s'établissent comme il suit :

Tableau n° 6 : Budget principal - Restes à réaliser de 2020 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
Section de fonctionnement			
Dépenses	0,00	226,77	226,77
Recettes	0,00	137 974,95	137 974,95
Section d'investissement			
Dépenses	827 555,80	-8 137,50	819 418,30
Recettes	1 585 623,65	0,00	1 585 623,65

Source : compte administratif de 2020 et chambre régionale des comptes

II. B. 2. Au budget annexe « Adduction eau potable »

a. *Section d'exploitation*

En recettes

Le budget annexe d'adduction d'eau potable ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation. L'état des comptes de tiers non soldés du comptable, établi au 31 décembre 2020, comporte au compte 47211 « Remboursement d'annuités d'emprunt » des dépenses d'un montant négatif de 2 250,14 €, constitué par des rectifications de prélèvement de l'AFD de décembre 2020. Ce montant est inscrit en reste à réaliser au chapitre de recettes 77 « Produits exceptionnels ».

En dépenses

- Au chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » : la communauté des communes a prélevé 184 303 € pour verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget annexe d'assainissement, afin d'assurer l'équilibre de celui-ci, dans l'attente de la montée en charge de la perception des redevances d'assainissement (compte de produit 748 au budget de l'assainissement, compte de charge 6743 au budget de l'adduction en eau potable).

L'article L 2224-1 du CGCT dispose que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

L'article L 2224-2 du CGCT précise qu'« il est interdit aux communes de prendre en charge dans leurs budgets propre les dépenses des SPIC ». Parmi les dérogations à cette interdiction, figure notamment la possibilité de subventionner les services d'assainissement non collectif au cours des cinq premiers exercices après leur création. Aucune disposition n'autorise cependant une collectivité à prélever une dotation d'équilibre sur un budget annexe au bénéfice d'un autre budget annexe.

Le versement de cette subvention doit donc être annulé et être inscrit en reste à réaliser de – 184 303 € en charges exceptionnelles au chapitre 67, article 673.

b. *Section d'investissement*

En recettes

L'état des restes à réaliser en investissement arrête le montant des recettes à 1 016 456 €.

Ces recettes sont réparties entre les subventions d'investissement pour 913 000 € au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* », et des recettes de 103 456 € au chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » au titre de transferts de droit à déduction de TVA.

-Au chapitre 13, les subventions pour l'opération d'équipement n° 326 d'un montant de 67 200 € inscrit à l'article 13118 « *Autres subventions d'équipement-État* », dont 10 080 € au titre de la convention AFB « *Contrat de Progrès* », doit être complété par une inscription de 6 183,75 €.

-Au chapitre 27, le montant des droits à récupération de TVA ne peut être retenu compte tenu de l'ancienneté de l'origine de ces créances : récupération de TVA à hauteur de 47 078 € pour l'exercice 2017, de 44 228 € et 12 150 € pour l'exercice 2018, soit une diminution de recette au chapitre 27 de 103 456 €.

Ainsi modifié sur ces deux chapitres, le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement est de 919 183,75 €.

En dépenses

Le montant des dépenses restant à réaliser est établi au compte administratif à 295 924,77 €.

Compte tenu de l'avancement des opérations, les rectifications suivantes sont portées sur les montants restant à réaliser :

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* », l'opération n° 326 « *Recherche et réduction de fuites* », comporte 83 114,32 € d'engagement de dépenses en 2020 pour le marché ARTELIA ESPELIA ; le montant inscrit de 11 070,32 € doit donc être complété de 72 044 €.

Au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » l'opération n° 309 « *Branchements particuliers* » présente au compte administratif 20 999,71 € de restes à réaliser. Deux régularisations sur des factures KARUKERO, respectivement de – 1 069,16 € et de + 5 889,03 € nécessitent d'augmenter la prévision en restes à réaliser de 4 819,87 €.

Au chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » l'opération n° 327 « *Amélioration des modalités de stockage de l'eau potable* », comporte un montant de restes à réaliser de 148 076,98 € au compte administratif. Sur ce montant, 19 680,28 € doivent être déduits, car mandatés et payés en 2020 dans le cadre du marché SCE pour la réhabilitation et la construction de réservoir.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement ainsi rectifié est de 353 108,36 €.

Il résulte de ce qui précède que les corrections du budget annexe « *Adduction eau potable* » s'établissent comme il suit :

Tableau n° 7 : Budget annexe « Adduction eau potable » – Restes à réaliser et résultat de 2020 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
Section d'exploitation			
Dépenses	0,00	-184 303,00	-184 303,00
Recettes	0,00	2 250,14	2 250,14
Section d'investissement			
Dépenses	295 924,77	57 183,59	353 108,36
Recettes	1 016 456,00	-97 272,25	919 183,75

Source : compte administratif de 2020 et chambre régionale des comptes

II. B. 3. Au budget annexe « Assainissement »

a. *Section d'exploitation*

Le budget annexe « Assainissement » voté ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation.

Le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement, en provenance du budget annexe « Adduction Eau Potable » doit être annulé suivant le motif évoqué à l'examen du budget annexe AEP, cf. supra ; cette dépense s'inscrit en reste à réaliser négatif de recette de fonctionnement au chapitre 74 « Dotations et participations » pour - 184 303 €.

b. *Section d'investissement*

Recettes

L'état des restes à réaliser de 2020 en investissement arrête leur montant en recettes à 626 455,50 €.

Celles-ci portent sur les subventions d'investissement (chapitre 13) pour 552 880,19 €, et sur les dotations au chapitre 10, au titre du FCTVA, pour 73 575,31 €.

Au titre du FCTVA, les dotations suivantes étaient attendues :

- 234,56 € au titre de l'année 2014 ;
- 302,80 € au titre de 2015 ;
- 42 500,00 € de 2015, opération N° 604 ;
- 23 444,97 € de 2015, opération N° 606 ;
- 7 092,98 € de 2018, opération N° 606.

L'ensemble de ces récupérations, issues de dépenses réalisées antérieurement à 2019, est trop tardif pour être inscrit en recette certaine et n'est donc pas retenu ; la somme des restes à réaliser est ainsi diminuée de 73 575,31 €.

Au chapitre des subventions d'investissement :

- pour l'opération N° 604 de réhabilitation de la station d'épuration de la Domblière, au titre de la convention avec l'ONEMA, une recette de 96 300 € a été portée en reste à réaliser de 2020 ; il convient de diminuer cette prévision de l'avance reçue en décembre 2016 de 28 890 €. Le reste à réaliser pour cette opération s'établit donc à 67 410 €.

- pour cette même opération, une convention avec l'Agence de l'Eau prévoyait un financement de 425 000 €. Une avance de 82 500 € a déjà été perçue. La recette de subvention de 112 500 € inscrite au titre de 2020 n'est pas retenue, compte tenu du faible montant des dépenses réalisées (468 658,67 € de dépenses restant à réaliser pour un budget de 547 871,21 €).

- pour l'opération N° 606 « Station d'épuration de Folle Anse », une recette de 65 738,69 € est inscrite au titre de la convention avec l'ONEMA de 2015. Cette recette correspond à un doublon d'inscription en dépense pour cette opération, elle est donc, de même, annulée dans les restes à réaliser.

Les réductions des recettes attendues en reste à réaliser, sont ainsi de 73 575,31 € au titre du FCTVA au chapitre 10, et de 207 128,69 € au chapitre 13, soit au total une baisse de 250 704 € en recettes.

Le montant des recettes restant à réaliser en investissement ainsi rectifié est de 345 751,50 €.

Dépenses

L'état des restes à réaliser de 2020 adopté par la collectivité arrête les dépenses en investissement à 617 105,87 €, et porte sur les opérations d'équipement suivantes :

- pour l'opération N° 604 « Réhabilitation de la station d'épuration de la Domblière, Capesterre », le montant des restes à réaliser inscrit au compte administratif est de 468 658,67 € au chapitre 23 des « Immobilisations en cours » ; or le montant engagé au titre de 2020 est un marché SAFEGE dont le reste à réaliser est de 44 891 €. Le montant de dépense restant à réaliser pour cette opération doit donc être diminué de 423 767,67 €.

- pour l'opération N° 606 « Schéma directeur d'assainissement » le reste à réaliser en dépense au compte administratif est de 125 336,70 €. Ce montant doit être diminué de 28 410,70 € correspondant à un engagement SAFEGE émis en doublon.

Le montant des dépenses restant à réaliser en investissement est ainsi diminué au total de 452 178,37 €.

c. Total

Il résulte de ce qui précède que les corrections du budget annexe « Assainissement » s'établissent comme il suit :

Tableau n° 8 : Budget annexe « Assainissement » – Restes à réaliser de 2020 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
Section d'exploitation			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	-184 303,00	-184 303,00
Section d'investissement			
Dépenses	617 105,87	-452 178,37	164 927,50
Recettes	626 455,50	-250 704,00	345 751,50

Source : compte administratif de 2020 et chambre régionale des comptes

II. B. 4. Au budget annexe « Port »

a. *Section d'exploitation*

Le budget annexe « Port » voté ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation.

b. *Section d'investissement*

Recettes

L'état des restes à réaliser des recettes d'investissement de 2020 arrête leur montant à 405 608,30 €.

Ces restes se rapportent à deux opérations d'équipement au chapitre 13 « Subventions d'investissement » : l'opération N° 900 « Aménagement du parking » pour 119 190 €, et l'opération N° 901 « Accueil professionnel » pour 241 004,12 €, ainsi qu'aux recettes de FCTVA au chapitre 10 d'un montant de 45 414,18 €.

Au chapitre 10, le montant relatif au FCTVA de 2017, soit 13 789,44 € a été perçu au cours de l'exercice 2020. Il n'est donc pas à retenir en reste à réaliser.

Après vérification par la collectivité, faute de justificatifs des paiements correspondants, le montant de 31 624,74 € relatif au FCTVA pour l'exercice 2018 ne doit pas être retenu comme une recette certaine ; il doit donc être déduit des restes à réaliser.

Le chapitre 10 doit donc être réduit de 45 414,18 €.

Au chapitre 13 :

- pour l'opération N° 900 « Aménagement de parking », le reste à percevoir sur la subvention de la collectivité régionale est de 3 681,77 € ; le reste à réaliser à ce titre, inscrit au compte administratif pour 94 190 €, doit donc être diminué de 90 508,23 €.

- pour l'opération N° 901 « Accueil professionnel », la subvention DETR inscrite pour 52 200 € n'est pas une recette certaine, en raison d'incohérences dans les justificatifs produits à l'appui de la demande de versement ; elle n'est donc pas retenue en reste à réaliser pour 2020. La subvention DETR de 2018 de 188 804,12 € n'a pas été versée par les services de l'État en raison d'une incompatibilité entre le versement et la date des factures ; elle doit donc être soustraite des restes à réaliser.

Le chapitre 13 est ainsi réduit de 331 512,35 €.

Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement est ainsi diminué de 376 926,53 € et ramené à 28 681,77 €.

Dépenses

Le montant des restes à réaliser en dépense d'investissement s'élève au compte administratif à 403 663,11 € dont 280,26 € et 396 466,85 € au titre respectivement des opérations « *Aménagement de parking* » et « *Accueil professionnel* ».

Après vérification avec la collectivité des dépenses prises en charge au cours des exercices précédents et 2020, le montant de ces restes à réaliser doit être diminué pour les montants suivants :

-opération N° 900 :

Système de péage : engagement en 2016 pour CAME PARKARE, 280,26 € mandatés en 2017 sont à déduire ;

-opération N° 901 :

Signalisation parking, engagement en 2016 pour SET BAO, paiements en 2017 et 2018 pour 2 929,50 € sont à déduire ;

Branchement gare maritime, régularisation KARUKERO : un montant de 1 223,53 € est à déduire ;

Prolongement de câbles informatiques, engagement SAMSERVICES, mandat en 2018 de 917,91 € est à déduire ;

Accueil des professionnels, travaux d'aménagement OP522, paiement en 2020 de 118 000 €, fin d'opération ; reste à réaliser à déduire : 391 395,91 €.

Le montant des restes à réaliser d'investissement est ainsi diminué de 396 747,11 €.

c. Total

L'état des restes à réaliser de dépenses d'investissement pour 2020 ainsi rectifié s'établit à 6 916 €.

Il résulte de ce qui précède que les restes à réaliser du budget annexe « *Port* », au 31 décembre 2020, s'établissent comme il suit :

Tableau n° 9 : Budget annexe « Port » – Restes à réaliser de 2020 corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
Section d'exploitation			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement			
Dépenses	403 663,11	-396 747,11	6 916,00
Recettes	405 608,30	-376 926,53	28 681,77

Source : compte administratif de 2020 et chambre régionale des comptes

II. B. 5. Résultat réel de clôture agrégé de 2020

Tableau n° 10 : Compte administratif de 2020 corrigé y compris RAR (en euros)

	Budget principal	Budget annexe « Adduction eau potable »	Budget annexe « Assainissement »	Budget annexe « Port »	Total
Section de fonctionnement ou d'exploitation					
Dépenses	6 818 806,36	270 207,29	121 096,32	221 687,47	7 431 797,44
Recettes	6 995 057,08	807 750,29	32 442,63	390 174,77	8 225 424,77
Résultat	176 250,72	537 543,00	-88 653,69	168 487,30	793 627,33
Section d'investissement					
Dépenses	7 704 599,99	1 516 884,44	497 448,03	403 588,71	10 122 521,17
Recettes	4 355 975,13	4 016 892,77	546 249,99	140 340,67	9 059 458,56
Résultat	-3 348 624,86	2 500 008,33	48 801,96	-263 248,04	-1 063 062,61
Résultat global	-3 172 374,14	3 037 551,33	-39 851,73	-94 760,74	-269 435,28

Source : compte administratif de 2020 et chambre régionale des comptes

Le résultat agrégé du compte administratif de 2020 est un déficit de 269 435,28 €.

II. C. **Conformité du résultat de 2020 avec le plan de redressement**

La chambre a préconisé, lors de l'examen du budget primitif de 2017 (avis 2017-0144), la mise en place d'un plan de redressement de l'ensemble des budgets de la communauté des communes, avec pour objectif un retour à l'équilibre le 31 décembre 2020.

Le résultat global de clôture du budget agrégé de la communauté des communes a évolué comme il suit de 2016 à 2020 :

Tableau n° 11 : Evolution de 2016 à 2020 des résultats globaux de clôture agrégés des comptes administratifs (en euros)

Budget	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal	- 104 263,61	- 1 544 658,40	- 2 360 185,62	- 6 260 462,71	-3 172 374,14
Budget annexe « Eau »	1 094 638,99	2 797 743,86	2 956 526,98	2 240 613,91	3 037 551,33
Budget annexe « Assainissement »	- 601 372,11	353 165,13	- 362 061,19	- 179 337,11	-39 851,73
Budget annexe « Abattoir »	- 3 324 232,68	- 4 033 618,49	- 4 467 343,35	Intégré au budget principal	Intégré au budget principal
Budget annexe « Port »	- 197 534,68	- 392 198,65	- 474 245,26	- 214 309,51	-94 760,74
Résultat global de clôture agrégé	- 3 132 763,71	- 2 819 566,55	- 4 703 795,52	-4 413 495,42	-269 435,28

Source : comptes administratifs de 2016 à 2020 corrigés par la chambre

Le résultat du budget agrégé de 2020, apparait en amélioration par rapport au résultat 2019 qui présentait un déficit important, ayant pour principale origine le déficit de l'abattoir, tant en exploitation qu'en investissement, intégré au budget principal en 2019.

L'analyse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 doit cependant être modulée avec les effets de la pandémie : le confinement a freiné le fonctionnement des services, réduisant ainsi les charges générales.

L'ensemble des budgets se caractérise à nouveau par la faiblesse du taux d'émission des titres de recettes d'exploitation qui fragilise la trésorerie.

Cette défaillance de trésorerie entraîne des retards de paiement des dépenses engagées pour le programme d'investissement, avec pour conséquence des reports, voire des pertes, de financement des partenaires de la collectivité.

Le déficit du budget principal, grevé du report de déficit de l'abattoir, ne permet pas à la collectivité d'atteindre l'équilibre budgétaire qui était attendu au 31 décembre 2020. Il nécessite de poursuivre le plan de redressement préconisé par la chambre depuis 2017.

II. C. 1. Budget principal

En fonctionnement

Depuis la mise en place du plan de redressement, grâce à une forte diminution des charges à caractère général amorcée en 2019, la communauté des communes a atteint globalement ses objectifs de maîtrise des charges.

Tableau n° 12 : Principales dépenses de fonctionnement du budget principal (en euros)

Chapitre budgétaire	2016	2017	2018	2019	2020	Plafond
						recommandé
011 « Charges à caractère général »	2 107 907,78	2 163 312,52	2 147 901,37	1 576 251,44	935 928,54	2 000 000
012 « Dépenses de personnel »	1 968 859,38	1 880 692,42	1 718 963,69	2 321 070,43	2 318 555,47	2 000 000
65 « Autres charges »	889 533,28	781 693,05	1 274 557,25	1 043 746,90	823 168,62	900 000
Total	4 966 300,44	4 825 697,99	5 141 422,31	4 941 068,77	4 077 652,63	4 900 000

Source : comptes administratifs 2016 à 2020

Les mesures suivantes devaient permettre de limiter le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » à un maximum de 2 M€ par an, jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire :

- recenser les emplois et les fonctions qu'ils doivent remplir et vérifier l'accomplissement effectif du service justifiant le versement des rémunérations ;
- ne pas remplacer les agents partant à la retraite ;
- arrêter les recrutements de titulaires ou de non titulaires ;
- ne pas renouveler et ne pas titulariser les agents non titulaires en fin de contrat ;

Le poste des charges à caractère général s'est sensiblement amélioré grâce à la diminution de près de 500 000 € des dépenses de transports scolaires (compte 6747) depuis 2017. La diminution enregistrée de 2019 à 2020, de près de 150 000 € n'est pas significative, le fonctionnement en 2020 étant marqué par la pandémie de Covid.

Tableau n° 13 : Evolution dépenses de transports scolaires - compte 6247 (en euros)

Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019	2020
Dépenses de transports scolaires (6747)	714 328,00	599 278,00	364 955,00	222 393,59

Source CA de 2017 à 2020

Le poste des dépenses de personnel grève la section de fonctionnement du budget principal : les charges de personnel demeurent élevées et se maintiennent au niveau atteint en 2019 avec l'intégration des agents de l'abattoir. Elles dépassent le plafond de 2 M€ préconisé par la chambre lors de l'établissement du plan de redressement.

La chambre avait recommandé parallèlement à la maîtrise des charges une augmentation des recettes, de 200 000 € au moins, en partant de 5 819 611,19 € au compte administratif de 2016, ce qui correspondait à un objectif minimal de recettes de 6,1 M€/an.

Les recettes de fonctionnement du budget principal ont progressé en 2019 et en 2020, le produit étant supérieur d'1 M€ à celui de 2016 :

Tableau n° 14 : Evolution des recettes de fonctionnement (en euros)

Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	5 819 611,19	5 894 622,62	6 126 041,42	6 998 828	6 995 057,08

Source : comptes administratifs de 2016 à 2020

Le produit de la fiscalité progresse depuis 2016, le chapitre de recettes 73 « Impôts et taxes » connaissant une augmentation de 20 % entre 2016 et 2020 :

Tableau n° 15 : Evolution des recettes du chapitre 73 « Impôts et taxes » (en euros)

Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts et taxes	3 757 600	3 681 841	4 084 209	4 846 463	5 072 529

Source CA de 2016 à 2020

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés (TEOM, article 7331), génère une recette en progression régulière et constante, de 690 674 € en 2017 à 1 410 919 € en 2020.

La collectivité doit donc veiller à soutenir son programme d'équipement pour assurer cette compétence dans les meilleures conditions, les usagers assurant le financement en grande partie du coût annuel, évalué par la collectivité à 2 M€.

Tableau n° 16 : Évolution de la TEOM de 2017 à 2020 (en euros)

Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019	2020
7331 TEOM	690 674	880 931	1 375 661	1 410 919

Source CA de 2017 à 2020

En conclusion, la section de fonctionnement du compte administratif du budget principal, tel qu'il a été adopté par le conseil communautaire, est équilibrée en dépenses et en recettes et dégage un résultat positif de 38 502,54 €. L'excédent de l'exercice réduit l'important déficit reporté de l'exercice antérieur, qui avait pour origine l'intégration du budget annexe « Abattoir ».

En investissement

La chambre constatait lors de l'examen du compte administratif de 2019 l'absence de réalisation de la recette d'investissement de 1 855 000 € au chapitre 024, au titre de produit de cessions immobilières, déséquilibrant la section d'investissement du budget principal et contribuant ainsi fortement au déficit du budget consolidé.

Le report sur un exercice ultérieur de la vente des terrains de la zone d'aménagement concerté de Grand'Anse et du terrain pour la construction de la centrale thermique Albioma, dans l'attente d'autorisations administratives, tel qu'il était prévu alors, n'a pas été réalisé.

Cette recette n'a pas été budgétisée en 2021, le projet étant suspendu.

Le programme d'investissement entrepris par la communauté des communes rencontre chaque année des difficultés de financement. Si le solde de l'exercice est positif à hauteur de 795 277 €, grâce à des recettes restant à réaliser, il ne couvre pas le déficit reporté de l'exercice antérieur de plus de 4 M€, équivalent en montant aux dépenses annuelles de cette section dont 1 491 871 € relevant du déficit d'investissement de l'abattoir.

II. C. 2. Budget annexe « Adduction eau potable »

Ce budget présente à nouveau un important excédent de clôture.

Cette situation n'illustre pas un fonctionnement normal de ce service, mais au contraire l'insuffisance de réalisation des équipements nécessaires.

Le versement d'une subvention exceptionnelle à partir de ce budget excédentaire au profit du budget annexe de l'assainissement n'est pas autorisé par les dispositions réglementaires qui régissent le fonctionnement des services publics industriels et commerciaux.

II. C. 3. Budget annexe « Assainissement »

La chambre constatait en 2019 que la communauté n'assurait pas le recouvrement de la taxe d'assainissement instituée en 2017 et recommandait d'y procéder. Celui-ci a été instauré le premier juillet 2019. Le produit recouvré pour cette redevance s'élevait à 18 321 € en 2019, il est de 29 675,88 € en 2020. La majeure partie des recettes de 2020 sont inscrites en rattachement (22 200 €), c'est-à-dire perçues en toute fin d'exercice, en 2020.

La rectification par la chambre des restes à réaliser du compte administratif de 2020 qui comportent la suppression de la subvention irrégulière de fonctionnement de 184 303 € aboutit à un résultat déficitaire pour ce budget de 39 851,73 €, traduisant néanmoins un début de redressement par rapport à 2019 (résultat déficitaire de 179 337,11 € en 2019).

II. C. 4. Budget annexe « Port »

La chambre avait proposé de fixer des tarifs portuaires permettant de financer les charges d'exploitation et de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) supérieure à 15 % des produits d'exploitation pour abonder les besoins d'investissement. Cette capacité est atteinte depuis 2019. Elle reste cependant modeste au regard des besoins en équipement de cette infrastructure et des retards accumulés dans leur réalisation.

Tableau n° 17 : Seuils et évolution de la CAF du budget annexe « Port » (en euros)

Budget Port	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes d'exploitation constatées	158 558,01	175 821,57	190 721,40	202 991,20	320 617,70
Seuil de CAF à 15 %	23 783,70	26 373,24	28 608,21	30 448,68	48 092,66
CAF nette	23 612,00	32 913,00	-107 881,00	34 802,00	118 483,00

Source : comptes de gestion

III. LE BUDGET PRIMITIF DE 2021

III. A. Budget voté

Les conditions de l'équilibre réel du budget d'une collectivité sont définies par l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, qui dispose : « *le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

III. A. 1. Équilibre du budget principal et des budgets annexe votés

Lors de sa séance du 11 juin 2021, le conseil communautaire a voté le budget principal primitif de 2021 en équilibre, comme il suit :

Tableau n° 18 : Budget primitif principal voté le 11 juin 2021 (en euros)

Sections	BP 2021	Restes à réaliser	Total
Fonctionnement			
Dépenses	7 194 341,46	0,00	7 194 341,46
Recettes	7 194 341,46	0,00	7 194 341,46
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés (A)	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Dépenses	3 682 701,34	827 555,80	4 510 257,14
Recettes	7 039 463,70	1 585 623,65	8 625 087,35
Résultats de l'exercice	3 356 762,36	758 067,85	4 114 830,21
Résultats antérieurs	-4 114 830,21	0,00	-4 114 830,21
Résultats cumulés (B)	-758 067,85	758 067,85	0,00
Total (A + B)	0,00	0,00	0,00

Source : budget primitif principal de 2021

Le budget primitif de 2021 du budget annexe « Adduction eau potable » a été voté en équilibre, comme il suit :

Tableau n° 19 : Budget primitif « Adduction eau potable » voté (en euros)

Sections	BP 2021	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	907 039,86	0,00	907 039,86
Recettes	907 039,86	0,00	907 039,86
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés (A)	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Dépenses	3 161 254,03	295 924,77	3 457 178,80
Recettes	2 440 722,80	1 016 456,00	3 457 178,80
Résultats de l'exercice	-720 531,23	720 531,23	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés (B)	-720 531,23	720 531,23	0,00
Total	-720 531,23	720 531,23	0,00

Source : budget primitif d'adduction d'eau potable de 2021

Le budget primitif de 2021 du budget annexe « Assainissement » a été voté en équilibre, comme il suit :

Tableau n° 20 : Budget primitif « Assainissement » voté (en euros)

Sections	BP 2021	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	235 000,00	0,00	235 000,00
Recettes	235 000,00	0,00	235 000,00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés (A)	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Dépenses	328 976,90	617 105,87	946 082,77
Recettes	451 649,31	626 455,50	1 078 104,81
Résultats de l'exercice	122 672,41	9 349,63	132 022,04
Résultats antérieurs	-132 022,04	0,00	-132 022,04
Résultats cumulés (B)	-9 349,63	9 349,63	0,00
Total	-9 349,63	9 349,63	0,00

Source : budget primitif de l'assainissement des eaux usées de 2021

Le budget primitif de 2021 du budget annexe « Port » a été voté en équilibre, comme il suit :

Tableau n° 21 : Budget primitif « Port » voté (en euros)

Sections	BP 2021	Restes à réaliser	Total
Exploitation			
Dépenses	874 454,00	0,00	874 454,00
Recettes	874 454,00	0,00	874 454,00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
Résultats cumulés (A)	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Dépenses	345 660,78	403 663,11	749 323,89
Recettes	628 729,40	405 608,30	1 034 337,70
Résultats de l'exercice	283 068,62	1 945,19	285 013,81
Résultats antérieurs	-285 013,81	0,00	-285 013,81
Résultats cumulés (B)	-1 945,19	1 945,19	0,00
Total	-1 945,19	1 945,19	0,00

Source : budget primitif de la gestion du port de 2021

III. A. 2. Couverture du remboursement du capital de la dette selon le budget voté

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 précité, les ressources internes de la section d'investissement du budget principal et des budgets annexes doivent permettre, chacun, de couvrir l'annuité de la dette en capital qu'ils supportent ; la capacité de remboursement du capital est liée au niveau des recettes réelles, ainsi qu'il suit :

Tableau n° 22 : Capacité de remboursement du capital de la dette (en euros)

Ressources	Budget principal	Budget annexe « Adduction eau potable »	Budget annexe Assainissement	Budget annexe « Port »
10222 FCTVA	440 000,00	0,00	115 000,00	20 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	38 502,54	0,00	95 649,31	168 487,30
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000 167,46	431 789,86	0,00	394 242,10
28 Dotations aux amortissements	63 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Cpte 001 - Solde d'exéc. reporté (débit ou crédit)	-4 114 830,21	1 933 932,94	-132 022,04	-285 013,81
Total des ressources internes	-2 573 160,21	2 365 722,80	78 627,27	298 715,59
Annuité en capital	406 667,33	43 359,22	80 623,15	0,00

Source : budget primitif voté de 2021

Les ressources internes propres du budget principal, premier porteur de la dette en capital, et des deux budgets annexes ayant recours à l'emprunt sont donc insuffisantes pour couvrir l'annuité de la dette, en raison des déficits reportés.

III. B. Corrections à apporter aux inscriptions

III. B. 1. Reprise des restes à réaliser

Les restes à réaliser au 31 décembre 2020 corrigés, à reporter au budget primitif de 2021, s'établissent conformément aux tableaux établis pour le budget principal et les budgets annexes comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau n° 23 : Restes à réaliser corrigés à reprendre dans le budget de 2021 (en euros)

Restes à réaliser corrigés	Budget principal	Budget annexe « Adduction eau potable »	Budget annexe « Assainissement »	Budget annexe « Port »
Fonctionnement				
Dépenses	226,77	-184 303,00	0,00	0,00
Recettes	137 974,95	2 250,14	-184 303,00	0,00
Investissement				
Dépenses	819 418,30	353 108,36	164 927,50	6 916,00
Recettes	1 585 623,65	919 183,75	345 751,50	28 681,77

Source : chambre régionale des comptes

III. B. 2. Autres inscriptions budgétaires

Les inscriptions nouvelles au budget primitif 2021 appellent les observations suivantes :

a. *Au budget principal*

Recettes de fonctionnement

-au chapitre 013 « Atténuation de charges », la recette effective devrait être supérieure au montant de 15 000 € inscrit par la collectivité ; au titre de la convention avec la CNP pour la prise en charge des indemnités de maladie des agents. Les justificatifs sont produits pour deux remboursements de 27 691,78 € et de 12 000 €. La recette attendue sur ce chapitre est de l'ordre de 40 000 € et l'inscription est donc augmentée de 25 000 €.

-au chapitre 70 « Produits des services, domaine et ventes », la collectivité a prévu au titre des recettes de 2021 le montant de 320 300 €. Au 8 novembre 2021, seulement 73 461 € sont titrés sur ce chapitre. La collectivité prévoit d'inscrire sur cette ligne le remboursement des frais de personnel affectés aux autres services et pris en charge par le budget principal, soit 190 000 €, le produit des conventions OCADE/Citeo et TDA sur la prise en charge des déchets triés sur Marie-Galante, soit 40 000 €, ainsi que la recette des transports scolaires figurant sur un compte d'attente du comptable public pour 16 470 €.

La prévision de 320 300 € peut donc être maintenue.

-au chapitre 73 « Impôts et taxes », la prévision pour 2021 s'élève à 5 122 393 €.

Au 8 novembre 2021 la recette effective est de 4 218 950,11 € ; cette somme est constituée du produit des impôts locaux et taxes pour les dix douzièmes des articles 7311(Impôts directs) et 7331(Taxe sur les ordures ménagères), notamment ; or les

recettes enregistrées pour les dix premiers mois sont supérieures aux prévisions initiales, de 34 000 € pour les impôts directs, et de 20 269 € à l'article 73211 « Attribution de compensations ». L'examen des recettes attendues sur ce chapitre conduit à revaloriser celui-ci de 145 218 €.

Le montant du produit de la taxe sur les passagers à l'article 7334 a été fixé à 100 000 € ; cependant au 8 novembre, 16 850 € seulement sont encaissés ; il convient par conséquent de diminuer cette prévision de 50 000 € pour ne retenir qu'au maximum 50 % de la recette prévue, soit - 50 000 €.

L'article 7351 qui enregistre la taxe sur la consommation d'électricité présente au 8 novembre 2021 une écriture négative de 200 750,14 € ; or le compte d'attente 4181 « Redevables – produits non encore facturés » comporte un débit du même montant, à l'ordre du SYMEG ; cette écriture négative à l'article 7351 n'est pas à retenir en prévision de dépense.

La prévision initiale de recette 180 000 €, par ailleurs, n'étant pas certaine, n'est pas prise en compte pour 2021 en accord avec la collectivité, soit - 180 000 € à l'article 7351.

L'ensemble de ces modifications au chapitre 73, soit + 145 218 €, - 50 000 €, - 180 000 €, conduit à réduire la prévision de recette de 84 782 €, arrondis à 90 000 €.

-Le chapitre 74 « Dotations et participations » présente en prévision pour 2021 1 425 715 €. Au 8 novembre 2021, 373 845,46 € de recettes ont été réalisées. Le contrôle des restes à percevoir mené avec la collectivité permet d'évaluer ceux-ci à 846 467, 49 €, soit une recette pour 2021 de 1 220 312,95 € (373 845,46 € + 846 467, 49 €).

La prévision initiale est réduite, passant de 1 425 715,00 € à 1 220 312,95 € soit une réduction de 205 402,05 € au chapitre 74.

La somme des modifications à porter aux prévisions de recettes de fonctionnement est de : + 25 000 € (chap.013) - 90 000 € (chap.73) - 205 402 € (chap.74), soit une diminution globale de - 270 402 €.

Dépenses de fonctionnement

-au chapitre 11 « Charges à caractère général » la collectivité a inscrit 1 214 000 € ; or la situation des crédits consommés au 8 novembre 2021 présente un engagement de 1 262 485,47 € ; dès lors il convient de prévoir une inscription budgétaire supplémentaire de 100 000 € sur ce chapitre.

-au chapitre 023 : les recettes de fonctionnement rectifiées supérieures aux dépenses de fonctionnement permettent un virement à la section d'investissement au chapitre 023 pour un montant de 1 220 312,95 € au lieu de 1 000 167,46 € prévus par la collectivité.

Recettes d'investissement

La collectivité a inscrit 7 039 463,70 € au titre des recettes d'investissement de l'exercice, dont l'origine est la suivante :

- au chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) :

FCTVA : 440 000 €, excédent de fonctionnement capitalisé : 38 502,54 € ;

- au chapitre 13 (Subventions): 2 079 931 € ;
- au chapitre 16 (Emprunt): 3 417 862,70 € ;
- au chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement): 1 000 167,46 € ;
- au chapitre 040 (Opération de transfert entre sections (amortissements): 63 000 €.

Les prévisions de recettes d'investissement appellent les observations suivantes :

-Au chapitre 10 des dotations et réserves, le montant du FCTVA doit être rectifié :

Le montant du FCTVA voté au budget primitif comprend le report du reste à réaliser de 2020, soit 143 800,26 € et 440 000 € d'inscriptions nouvelles ; en novembre 2021, 353 842 € ont été perçus et il reste au vu des justificatifs fournis 66 204 € à percevoir.

La recette à inscrire pour 2021 est donc de 353 842 €+66 204 €, soit 420 046 €. La prévision initiale est diminuée de 163 754 €.

-Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », la prévision de recettes pour 2021 est de 3 521 754,39 €, y compris les restes à réaliser de 2020.

Les subventions au chapitre 13 sont réparties de la manière suivante :

Tableau n° 24 : Inscriptions budgétaires au titre des nouvelles opérations d'équipement (en euros)

Article	Libellé	Montant
1312	Subvention transférable de la région	184 860,00
1317	Subv.transf.Budget communautaire.FS	14 400,00
1321	Subvention de l'Etat non transférable - Etablissements nationaux	480 000,00
1322	Subv.non transférable-Région	0,00
1326	Subv.non transférable.Autres E.P.L.	120 000,00
1327	Subv.non transférable Budget communautaire	0,00
1328	Autres subventions d'équipement non transférables	0,00
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) transférable	244 150,00
1337	Dot. De soutien à l'investissement local	675 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	361 521,00
	Total	2 079 931,00

Source : budget primitif principal de 2021

Des modifications doivent être apportées pour les opérations suivantes :

- requalification de la ZAC : la notification en juillet 2020 de la dotation d'équipement des territoires ruraux inscrite en reste à réaliser pour 368 500 € s'élève à 257 950 € diminuant la prévision de recette de 110 550 €.

-Achat d'une cribreuse : suivant la notification de DETR de juillet 2018, le montant de la dotation effectivement perçue en 2021 est de 23 760 €, ainsi le montant initialement inscrit pour 33 600 € doit être ajusté, et réduit de 9 840 € (33 600 €-23 760 €).

Le montant de la réduction de recette au chapitre 13 s'élève ainsi à 120 390 € (110 550 € + 9 840 €).

-Au chapitre 16 « Emprunts et dettes »

La communauté des communes a inscrit en recettes d'emprunt au chapitre 16 « *Emprunts et dettes* » le montant de 3 417 862,70 €. Cette recette résulte du concours de 5 M€ contracté dans le cadre d'une convention signée le 25 novembre 2020 avec l'Agence française de développement pour le programme d'investissement 2020.

Le plan pluriannuel d'investissement portant sur la période 2020 à 2021, support de la convention, étale l'encaissement des fonds en parallèle avec l'engagement des dépenses (cf.p.38 de la convention).

La convention précise en annexe 2 que le prêt de 5 M€ vise à financer la programmation pluriannuelle d'investissement 2020-2021 de la communauté des communes, « *trois opérations cruciales ayant été identifiées* :

-la montée en capital de la société créée pour l'exploitation de la future centrale biomasse (3,5 M€) ;

-les investissements nécessaires à la restructuration de la compétence de la gestion des ordures ménagères(1M€) ;

-la construction d'un centre technique intercommunal (1,5 M€).

L'affectation du prêt ne permet de retenir au budget primitif 2021 en recettes d'emprunt au caractère certain que les tranches d'emprunt relatives aux trois opérations cruciales relevant du programme limitatif de l'AFD.

Or la communauté des communes a inscrit la recette attendue d'emprunt de 3 417 862,70 € de manière globalisée au chapitre 16, sans préciser son affectation au financement d'opérations individualisées dans les fiches de financement des opérations d'équipement jointes au budget primitif de 2021.

Parmi les opérations dont la liste est jointe au budget primitif de 2021, celles dont l'objet relève du plan pluriannuel retenu par l'AFD, sont les suivantes :

Tableau n° 25 : BP2021- Opérations relevant de la convention de prêt AFD (en euros)

N° Opération d'équipement°	Intitulé	BP 21 Dépenses	BP 21 Recettes	Financement prévu par la convention AFD
9041	Plan global de gestion des déchets	0	Non précisé	-
9068	Acquisition de bacs à ordures ménagères	35 000,00	Non précisé	35 000,00
9076	Construction du centre technique communal	35 000,00	Non précisé	35 000,00
9078	Acquisition de véhicule pour la collecte des ordures ménagères et des encombrants	410 000,00	Non précisé	410 000,00
Total		480 000,00		480 000,00

Source : CCMG et Chambre régionale des comptes GGM

A titre de justificatif des commandes réalisées en 2021, et susceptibles d'être financées par la deuxième tranche du prêt AFD, la collectivité a fourni la liste de commandes suivantes :

Tableau n° 26 : Justificatifs des commandes passées sur crédits AFD par CCMG (en euros)

Équipement	Prestataire	Date de mandatement et bon de commande	Montant TTC
Programme AFD			
Plateau basculant	UGAP	16/07/2021	29 877,30
G4 Plateau basculant	UGAP	26/08/2021	31 857,67
Plateau basculant mixte box	UGAP	16/07/2021	49 024,50
B.O.M. FAUN	UGAP	16/07/2021	84 592,25
Polybras	UGAP	16/07/2021	115 879,82
Véhicule de collecte 19T	UGAP	16/07/2021	67 951,07
Total			379 182,61
Hors programme AFD			
Situation n°14 Éclairage public	GETELEC	01/02/2021	220 720,19
Enfouissement de réseaux	SYMEG	30/11/2020	173 856,21
Total			394 576,40
Total général			773 759,01

Source : CCMG et Chambre régionale des comptes GGM

Or, parmi ces justificatifs, six commandes de 379 182,61 € au total relèvent de la compétence « *Ordures ménagères* » et du programme de financement par l'AFD tel qu'il a été défini lors de la convention de prêt.

L'inscription de recette d'emprunt au chapitre 16 de 3 417 862,70 € doit donc être diminuée de 2 937 862,70 € et retenue pour 480 000 €, à hauteur des opérations prévues au budget de 2021 et comprises dans le programme pluriannuel d'investissement validé par la convention du 25 novembre 2020.

En l'absence de couverture de ces dépenses par le prêt de l'AFD telle que l'avait prévu la CCMG lors du vote du budget primitif de 2021, le financement de ces opérations n'est pas assuré.

Les recettes attendues à la section d'investissement, sont donc réduites de 3 454 983,16 €, dont 163 754 € au chapitre 10, 120 390 € au chapitre 13, 2 937 862 € au chapitre 16 et 232 977,16 € au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* ».

Compte tenu de ces réductions, les prévisions de recettes d'investissement pour 2021 s'élèvent ainsi à 5 170 104,19 €.

Dépenses d'investissement

-Au chapitre 21, l'ajustement des prévisions au cours du contrôle conduit à réduire les dépenses de 593 680,04 €, initialement prévues à l'article 2188 « *Autres immobilisations corporelles* », et de les inscrire à l'article 2315 « *Installations, matériel et outillage* », compte tenu de la nature des commandes.

-Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » est abondé du montant de 593 680,04 €.

La collectivité a inscrit 2 631 311 € en dépenses nouvelles pour 2021. L'ensemble des inscriptions n'appelle pas d'observations, hormis la question de leur financement évoquée au chapitre des recettes d'investissement ci-dessus.

Il est à noter que la chambre saisie en 2020 pour le contrôle du budget primitif de 2020 avait indiqué que le financement des opérations budgétisées n'était pas prévu -hors l'emprunt AFD non réalisé en 2020 et avait proposé le report de ces opérations sur 2021 qui figurent effectivement au budget primitif de 2021.

Au titre du programme d'investissement pour 2021, la collectivité a inscrit 3 407 729,30 € de dépenses dont 2 631 311 € de propositions nouvelles ; ces dépenses s'ajoutent aux dépenses inscrites en restes à réaliser de 2020 à hauteur de 776 418,30 € portant ainsi les dépenses d'équipement à 4 184 147,60 € ; à ce montant s'ajoute celui du solde d'exécution négatif reporté, de 4 114 830,21 €, pour déterminer le montant du programme d'investissement à financer.

Après correction par la chambre, le budget principal de la communauté des communes présente un déséquilibre de 3 446 845,66 € (déficit en investissement, section de fonctionnement : 0).

b. Au budget annexe « *Adduction eau potable* »

Recettes d'exploitation

Les inscriptions de la collectivité n'appellent pas d'observations. Elles s'élèvent à 909 290 € compte tenu de l'ajout par la chambre d'un reste à réaliser de 2 250,14 €.

Dépenses d'exploitation

- Chapitre 67 : « *Charges exceptionnelles* » : La collectivité a prévu d'abonder le budget annexe d'assainissement d'une subvention de 200 000 €, inscrite à l'article 673 « *Subventions exceptionnelles de fonctionnement* », afin d'assurer l'équilibre de celui-ci,

dans l'attente de la montée en charge de la perception des redevances d'assainissement – ainsi qu'elle l'avait pratiqué en 2020.

Le constat du caractère irrégulier de cette pratique au compte administratif de 2020, au regard des dispositions de l'article L 2224-2 du CGCT et suivants, a conduit à annuler cette subvention d'équilibre.

La prévision de dépenses de 200 000 € au chapitre 67 doit donc être annulée suivant le même motif au budget primitif de 2021

- Chapitre 023 : « *Virement à la section d'investissement* » : l'excédent de la section de fonctionnement permet d'augmenter le virement de 386 553,14 €, prévu au budget primitif par la collectivité, de 431 789,86 €, le portant ainsi à 818 343,00 €.

Le montant des dépenses d'exploitation ainsi rectifié est de 909 290,00 €.

Recettes d'investissement

Au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », est inscrit le virement issu de la section d'exploitation de 818 343,00 €.

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 3 746 459,69 €, compte tenu des modifications opérées sur les restes à réaliser de 2020 par la chambre.

Dépenses d'investissement

- Chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » :

Pour l'opération n° 309 « *Branchement d'eau-particuliers* », le montant de 17 223,47 € initialement inscrit au budget primitif a été rattaché au compte administratif en reste à réaliser ; il doit donc être annulé au budget primitif.

- Chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » :

Pour l'opération n° 328 « *Extension rue Baclet* », le montant de 26 508,73 € qui a été rattaché au compte administratif en reste à réaliser, est annulé au budget primitif.

Pour l'opération n° 328 « *Comptage vannes et sectorisation* », le montant initialement inscrit au budget primitif a été rattaché au compte administratif en reste à réaliser ; il doit être diminué de 86 585,82 € au budget primitif.

Les deux modifications apportées au chapitre 23 réduisent celui-ci de 113 094,55 €.

Après modifications au chapitre 21 et au chapitre 23, les prévisions de dépenses d'investissement sont réduites de 130 318,02 €.

Le total des dépenses d'investissement s'établit ainsi à 3 384 044,37 €.

Après correction par la chambre, le budget annexe « *Adduction Eau Potable* » de la communauté des communes présente un résultat positif de 362 415,32 €.

c. *Au budget annexe « Assainissement »*

Recettes d'exploitation

-Au chapitre 77 « *Produits exceptionnels* », la subvention d'équilibre issue du budget « *Adduction eau potable* » n'est pas être prise en compte, en application des dispositions des articles L. 2224-1 CGCT et L. 2224-2 du CGCT. Le montant de 200 000 € est annulé.

Le montant des recettes d'exploitation ainsi modifié s'élève à 35 000 €.

Dépenses d'exploitation

L'exécution budgétaire conduit à compléter les dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions émises lors du vote du budget :

- au chapitre 011 « *Charges générales* », le poste « *Électricité* » à l'article 6061 doit être abondé de 500 €, de même que l'article 6110 « *Prestations de services* », de 7 500 € soit + 8 000 € au chapitre 011.

Recettes d'investissement

Le montant de 797 400,81 €, RAR corrigés compris, n'appelle pas d'observations.

Dépenses d'investissement

-Au chapitre 1641 « *Emprunts* » une erreur matérielle a conduit à ne pas inscrire le montant nécessaire à la prise en charge des annuités d'emprunt ; le montant à inscrire est de 145 560 €.

-Au chapitre 23, article 2315 « *Installations, matériel* », la prévision est diminuée de 145 560 €.

Le montant des dépenses d'investissement, RAR corrigés compris, est de 625 926,44 €.

Au total, le budget annexe « Assainissement » ainsi modifié par la chambre, présente un déficit de 212 828,63 €, issu d'un déficit d'exploitation de 384 303,00 €, et d'un excédent en investissement de 171 474,37 €.

d. *Au budget annexe « Port »*

Recettes d'exploitation

-au chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » le niveau des recettes constaté au 13 septembre 2021 n'atteint que 172 727 €, soit 25 % de la prévision initiale de 690 000 € au budget voté, et 348 580 € le 8 novembre 2021. En considérant que 45 % des produits attendus peuvent encore être perçus lors du dernier trimestre de 2021, soit une recette finale de 490 000 €, il convient de diminuer la prévision initiale de 200 000 € et de retenir un produit de 490 000 € sur ce chapitre.

Les recettes d'exploitation dont le montant voté était de 874 454 € s'élèvent ainsi à 674 454,00 €.

Dépenses d'exploitation

Au vu des mandatements effectués et des dépenses engagées aux trois premiers trimestres de 2021, les prévisions budgétaires doivent être maintenues sur l'ensemble des postes, pour un montant de 874 454,00 €.

Recettes d'investissement

-Chapitre 13 : la subvention l'opération n° 900, « *Aménagement de parking* » est soldée en 2021 et l'inscription à ce titre est réduite de 2 005,77 €.

La prévision de recettes d'investissement est ainsi ramenée à 655 405,40 €.

— Dépenses d'investissement

Compte tenu des rectifications apportées par la chambre aux restes à réaliser de 2020, celles-ci s'élèvent à 637 590,59 €.

Au total, le budget annexe « *Port* » ainsi modifié par la chambre, présente un déficit de 182 185,19 €, issu d'un déficit d'exploitation de 200 000 €, et d'un excédent en investissement de 17 814,81 €.

III. C. Résultat prévisionnel et rétablissement de l'équilibre budgétaire

Compte tenu des résultats antérieurs, des corrections apportées par la chambre aux restes à réaliser et aux autres inscriptions du budget primitif de 2021, la situation d'ensemble du budget principal et des budgets annexes s'établit comme il suit :

Tableau n° 27 : Résultat prévisionnel de 2021 du budget principal et des budgets annexe, après corrections par la chambre (en euros)

Budget	Résultat prévisionnel de 2021
Budget principal	-3 446 845,66
Budget annexe « <i>Adduction eau potable</i> »	362 415,32
Budget annexe « <i>Assainissement</i> »	-212 828,63
Budget annexe « <i>Port</i> »	-182 185,19

Source : *chambre régionale des comptes*

Malgré une amélioration apparente de la situation financière de la collectivité quant à son fonctionnement, les difficultés de trésorerie soulignées par la chambre lors de l'examen du compte administratif de 2019 persistent : les restes à payer de la collectivité, tous budgets confondus, s'élevaient au 31 décembre 2019 à 6 732 000 € ; au 31 décembre 2020, ils sont de 6 701 392 €, soit l'équivalent du budget annuel de fonctionnement du budget principal.

Le budget principal est le premier contributeur à cette dette, avec 5 907 885 € d'impayés au 31 décembre 2020. Les retards de paiement concernent ses principaux partenaires : le SYVADE pour 3 345 826 € (alors même que le financement de la compétences « *Ordures ménagères et déchets assimilés* » a bénéficié d'une augmentation de plus de 50 % de la taxe correspondante), le SYMEG pour 447 208 €, la commune de Grand-Bourg pour 259 473 €. La dette envers la commune est un versement dû au titre du fonds de compensation depuis octobre 2019.

Les restes à recouvrer au 31 décembre 2020 s'élèvent à 3 348 148 € pour l'ensemble des budgets ; ils comprennent de nombreuses créances anciennes, malgré le plan d'apurement mené par le comptable. Au premier janvier 2020, le stock des titres à annuler est évalué à 1 718 312 € dont 323 449 € au budget « *Adduction eau potable* », 421 725 € au budget « *Assainissement* » et 973 138 € au budget principal.

Le retard apporté à l'émission de titres de recette pour les montants de crédit ouverts au budget se double donc de difficultés à recouvrer les produits titrés, pénalisant gravement le fonctionnement de ces budgets.

Le plan d'apurement des dettes et des créances établies avec le comptable public depuis 2019 est pris en compte en prévision budgétaire. L'examen du compte administratif de 2021 permettra d'apprécier l'accomplissement de ce plan, et notamment l'annulation effective des recettes non recouvrables.

En conclusion, la collectivité pour redresser l'équilibre budgétaire est confrontée à une double contrainte :

-Maîtriser ses charges de personnel, alors que le plein exercice de ses compétences repose sur le recrutement et la formation de personnels techniques qualifiés, notamment pour le suivi de ses opérations d'équipement au budget principal, et la meilleure gestion des recettes des budgets annexes.

-Assurer la trésorerie nécessaire pour faire face à ses engagements en investissement notamment , afin de ne pas perdre les co-financements et le bénéfice du fonds de compensation de la TVA ; or la montée en charge lente du recouvrement des produits de fonctionnement, des taxes et des redevances (hormis la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et les difficultés de recouvrement rencontrées, maintiennent la collectivité dans une situation financière précaire qui ne lui permet pas de dégager d'excédent de fonctionnement pour soutenir son programme pluriannuel d'investissement.

Les recommandations en faveur du redressement émises par la chambre depuis l'examen du compte administratif de 2016 ne peuvent qu'être intégralement maintenues en vue de la maîtrise des charges de fonctionnement du budget principal, et du renforcement des budgets annexes avec l'amélioration du recouvrement de leurs produits d'exploitation.

L'ensemble des corrections et des propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17.

La chambre recommande la poursuite de la procédure prévue par l'article L. 1612-14 du CGCT jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire du budget consolidé de la communauté des communes.

PAR CES MOTIFS,

- 1) DONNE ACTE** au préfet de la Guadeloupe de sa transmission du budget primitif pour 2021 et du compte administratif de 2020 de la communauté des communes de Marie-Galante sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

- 2) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat agrégé du compte administratif de 2020 de la communauté des communes de Marie-Galante est un déficit de 269 435,28 € dont un résultat positif de 793 627,33 € en fonctionnement/exploitation et un déficit de financement des investissements de 1 063 062,61 € ;
- 3) **CONSTATE** que les mesures mises en œuvre par l'EPCI en 2020 sont insuffisantes pour tenir l'objectif de redressement de l'équilibre budgétaire du budget au 31 décembre 2020 ;
- 4) **CONSTATE** que le budget primitif de la communauté de communes pour 2021 est en déséquilibre de 3 446 845,66 € au budget principal, de 212 828,63 € au budget annexe « *Assainissement* », et de 182 185,19 € au budget annexe « *Port* » ; seul le budget annexe « *Adduction eau potable* » est en excédent, de 362 415,32 € ;
- 5) **RECOMMANDE** à la présidente de la communauté des communes de Marie-Galante de poursuivre les mesures de redressement préconisées par la chambre ;
- 6) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2021 de la communauté des communes de Marie-Galante en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe au présent avis ;
- 7) **RAPPELLE** au préfet de la Guadeloupe qu'il conviendra de lui transmettre le budget primitif de 2022 de la communauté des communes de Marie-Galante, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14, 2^e alinéa, du CGCT ;
- 8) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » ;
- 9) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 10) **RAPPELLE** les dispositions du 2^e alinéa de l'article L. 1612-9 du CGCT selon lesquelles « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale a été réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département, les budgets supplémentaires afférents au même exercice sont transmis par le représentant de l'Etat à la chambre régionale des comptes* » ;
- 11) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, à la présidente de la communauté des communes de Marie-Galante et au directeur des finances publiques ;

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 25 novembre 2021 ;

Présents :

- M. Patrick PLANTARD, président de section, président de séance,
- Mme Anne-Marie THIBAUT, Mme Anne-Maude DUBOST, premiers conseillers,

- Mme Louise AREND, conseillère,
- Mme Sabah-Nora FAOUZI, premier conseiller, rapporteur.

Le président de séance,

La greffière de séance,

Patrick PLANTARD

Gina BREGMESTRE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE
ANNEXE 1 BUDGET PRIMITIF 2021 Principal

Avis n° 2021-0103

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	1 214 000,00	100 000,00	1 314 000,00
012	Charges de personnel	2 508 500,00	0,00	2 508 500,00
014	Atténuations de produits	573 761,00	0,00	573 761,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 223 500,00	0,00	1 223 500,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00	65 000,00
67	Charges exceptionnelles	521 413,00	226,77	521 639,77
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	25 000,00	0,00	25 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 000 167,46	-232 653,82	767 513,64
042	Opér.ordre de transferts entre sections	63 000,00	0,00	63 000,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		7 194 341,46	-132 427,05	7 061 914,41
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	15 000,00	25 000,00	40 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	320 300,00	0,00	320 300,00
73	Impôts et taxes	5 122 393,00	-90 000,00	5 032 393,00
74	Dotations et participations	1 425 715,00	-205 402,00	1 220 313,00
75	Autres produits de gestion courante	878,00	0,00	878,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	310 055,46	137 974,95	448 030,41
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		7 194 341,46	-132 427,05	7 061 914,41

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	80 000,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	670 527,84	-601 817,54	68 710,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 000,00	593 680,04	604 680,04
OP	opérations d'équipement	3 396 729,30	0,00	3 396 729,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	352 000,00	0,00	352 000,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
451	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	4 114 830,21	0,00	4 114 830,21
	Total	8 625 087,35	-8 137,50	8 616 949,85
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 521 754,39	-120 390,00	3 401 364,39
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 417 862,70	-2 937 862,00	480 000,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	583 800,26	-163 754,00	420 046,26
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	38 502,54	0,00	38 502,54
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 167,46	-232 977,16	767 190,30
040	Opér.ordre de transferts entre sections	63 000,00	0,00	63 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	8 625 087,35	-3 454 983,16	5 170 104,19

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL			
Section de fonctionnement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	7 194 341,46	-132 427,05	7 061 914,41
Recettes	7 194 341,46	-132 427,05	7 061 914,41
Résultat	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	8 625 087,35	-8 137,50	8 616 949,85
Recettes	8 625 087,35	-3 454 983,16	5 170 104,19
Résultat	0,00	-3 446 845,66	-3 446 845,66
Résultat global prévisionnel	0,00	-3 446 845,66	-3 446 845,66

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE
ANNEXE 1 BUDGET PRIMITIF 2021 Adduction eau potable (AEP)

Avis n° 2021-0103

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	112 200,00	0,00	112 200,00
012	Charges de personnel	158 550,00	0,00	158 550,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 000,00	0,00	1 000,00
66	Charges financières	2 500,00	0,00	2 500,00
67	Charges exceptionnelles	201 000,00	-384 303,00	-183 303,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	431 789,86	386 553,14	818 343,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	907 039,86	2 250,14	909 290,00
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	556 000,00	0,00	556 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	50,00	0,00	50,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 250,14	2 250,14
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	350 989,86	0,00	350 989,86
	Total	907 039,86	2 250,14	909 290,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	72 044,00	72 044,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 932,94	-12 403,60	21 529,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	-132 774,83	-132 774,83
OP	opérations d'équipement	3 423 245,86	0,00	3 423 245,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
451	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		3 457 178,80	-73 134,43	3 384 044,37
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	913 000,00	6 183,75	919 183,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	178 456,00	-103 456,00	75 000,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	431 789,86	386 553,14	818 343,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 933 932,94	0,00	1 933 932,94
Total		3 457 178,80	289 280,89	3 746 459,69

BALANCE GENERALE DU BUDGET AEP			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	907 039,86	2 250,14	909 290,00
Recettes	907 039,86	2 250,14	909 290,00
Résultat	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	3 457 178,80	-73 134,43	3 384 044,37
Recettes	3 457 178,80	289 280,89	3 746 459,69
Résultat	0,00	362 415,32	362 415,32
Résultat global prévisionnel	0,00	362 415,32	362 415,32

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE MARIE-GALANTE
ANNEXE 1 BUDGET PRIMITIF 2021 Assainissement
Avis n°2021-0103

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles	219 000,00	-8 000,00	211 000,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		235 000,00	0,00	235 000,00
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	35 000,00	0,00	35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	200 000,00	-384 303,00	-184 303,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		235 000,00	-384 303,00	-149 303,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	151 976,90	-145 560,00	6 416,90
OP	opérations d'équipement	732 105,87	-452 178,37	279 927,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	145 560,00	205 560,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
451	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	132 022,04	0,00	132 022,04
Total		1 078 104,81	-452 178,37	625 926,44
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	552 880,19	-207 128,69	345 751,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	241 000,00	0,00	241 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
10	Dotations fonds divers et réserves	188 575,31	-73 575,31	115 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	95 649,31	0,00	95 649,31
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		1 078 104,81	-280 704,00	797 400,81

BALANCE GENERALE DU BUDGET ASSAINISSEMENT
--

Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	235 000,00	0,00	235 000,00
Recettes	235 000,00	-384 303,00	-149 303,00
Résultat	0,00	-384 303,00	-384 303,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	1 078 104,81	-452 178,37	625 926,44
Recettes	1 078 104,81	-280 704,00	797 400,81
Résultat	0,00	171 474,37	171 474,37
Résultat global prévisionnel	0,00	-212 828,63	-212 828,63

ANNEXE 1 BUDGET PRIMITIF 2021-PORT**Avis n° 2021-0103**

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
011	Charges à caractère général	60 300,00	0,00	60 300,00
012	Charges de personnel	276 160,00	0,00	276 160,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	100,00	0,00	100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	137 651,90	0,00	137 651,90
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	394 242,10	0,00	394 242,10
042	Opér.ordre de transferts entre sections	1 000,00	0,00	1 000,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		874 454,00	0,00	874 454,00
Recettes d'exploitation		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
013	Atténuations de charges	200,00	0,00	200,00
70	Produits services, domaines et ventes	184 154,00	0,00	184 154,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	690 000,00	-200 000,00	490 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	100,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
Total		874 454,00	-200 000,00	674 454,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 416,24	0,00	59 416,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
OP	opérations d'équipement	659 907,65	-396 747,11	263 160,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
451	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	285 013,81	0,00	285 013,81
	Total	1 034 337,70	-396 747,11	637 590,59
Recettes d'investissement		Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	405 194,12	-333 518,12	71 676,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	20 000,00
10	Dotations fonds divers et réserves	45 414,18	-45 414,18	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	168 487,30	0,00	168 487,30
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00
452	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	394 242,10	0,00	394 242,10
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 000,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00
	Total	1 034 337,70	-378 932,30	655 405,40

BALANCE GENERALE DU BUDGET- PORT			
Section d'exploitation	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	874 454,00	0,00	874 454,00
Recettes	874 454,00	-200 000,00	674 454,00
Résultat	0,00	-200 000,00	-200 000,00
Section d'investissement	Budget voté	Modification CRC	Proposition de règlement
Dépenses	1 034 337,70	-396 747,11	637 590,59
Recettes	1 034 337,70	-378 932,30	655 405,40
Résultat	0,00	17 814,81	17 814,81
Résultat global prévisionnel	0,00	-182 185,19	-182 185,19